



## LE RAPPORT DU COMITÉ DE MISSION

Le rapport du comité de mission est un document produit par le comité de mission (et l'entreprise) afin d'évaluer l'exécution de la mission par l'entreprise.

Ce document doit être joint au rapport de gestion et présenté lors de l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société. Il fait partie des éléments étudiés dans le cadre de la vérification par l'OTI.

Il peut être rendu public mais cela n'est pas obligatoire.



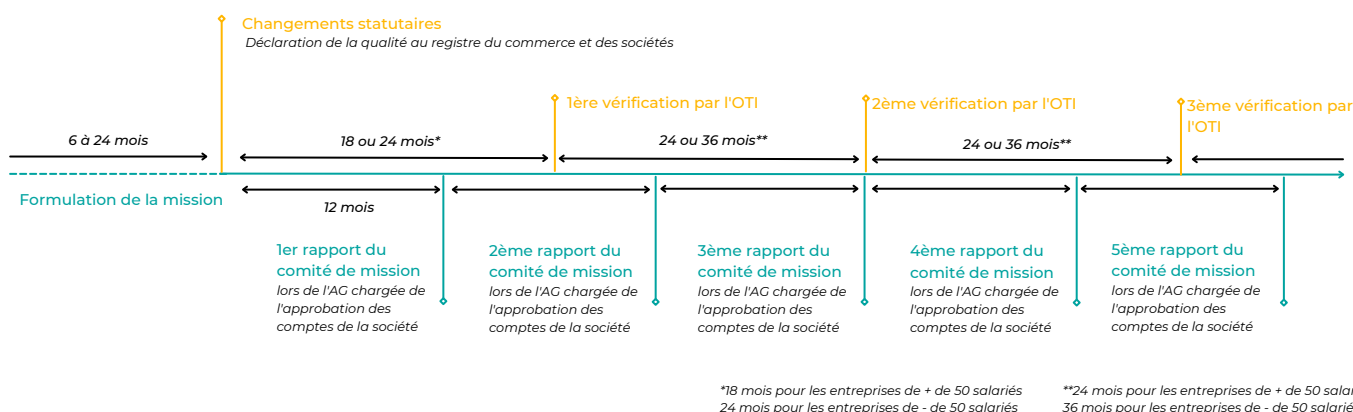
### Ce que dit la loi sur le comité de mission :

Selon l'article 210-10 du Code de commerce, le comité de mission :

- Est « distinct des organes sociaux » de la société ;
- Doit « comporter au moins un salarié » ;
- « Est chargé exclusivement [du] suivi [de l'exécution de la mission] » ;
- « Présente annuellement un rapport joint au rapport de gestion [...] à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société » ;
- « Procède à toute vérification qu'il juge opportune et se fait communiquer tout document nécessaire au suivi de l'exécution de la mission ».



### LE CALENDRIER



### Les éléments à intégrer dans votre rapport du comité de mission :

- Présentation générale de l'entreprise
- Présentation de la mission
- Composition et fonctionnement du comité de mission
- Présentation du modèle de la mission
- Appréciation du comité de mission structurée selon le modèle, objectif par objectif de :
  - La pertinence et l'ambition de l'objectif statutaire et des objectifs opérationnels associés
  - L'atteinte des résultats (cf trajectoire à fixer)

### UNE ÉVOLUTION ENTRE LES RAPPORTS

#### 1er rapport du comité de mission

Enjeux de l'année :

- Prise de connaissance de l'entreprise ;
- Appréhension de la mission ;
- Construction du modèle de mission (challenge de la cohérence, de l'ambition, de la trajectoire à fixer, vérification cohérence du modèle, adéquation des objectifs opérationnels avec les objectifs statutaires, etc) ;
- Etat des lieux à T0 ;
- Identification des indicateurs et des objectifs à atteindre.

#### 2ème rapport du comité de mission

Enjeux de l'année :

- Avancées de l'entreprise sur sa mission ;
- Appréciation :
  - La pertinence et l'ambition de l'objectif statutaire et des objectifs opérationnels associés
  - L'atteinte des résultats (cf trajectoire à fixer)
- Donner à voir la transparence du fonctionnement, les débats, les difficultés.



### LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DES ENTREPRISES À MISSION

- Attention à ne pas faire un rapport RSE bis. Le risque est d'oublier que l'objectif du rapport est de pouvoir juger de l'exécution de la mission.
- Possibilité de faire deux versions du rapport du comité de mission pour être transparent sur le modèle (une destinée à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société et l'autre communiquée à l'externe).